

# Fiducie de santé et de bien-être de Nortel

## Exemples de scénario de répartition

Scénario : Non-participation de l'assurance-vie facultative  
en millions \$ CA

## Appendice D-1

Scénarios 1 à 4

Type de prestation	Obligations au titre des prestations <sup>6</sup>	1 Répartition proportionnelle entre toutes les prestations [% de distribution : 14.7 %]	2 Répartition proportionnelle entre les prestations participantes proposées [% de distribution : 34.5 %]	3 Répartition proportionnelle entre les prestations versées [% de distribution : 72.1 %]	4 Méthode fondée sur l'actif réservé <sup>3, 5</sup> [% de distribution : s.o.]
Assurance-vie - retraités (y compris la prestation supplémentaire de décès) <sup>1</sup>	126.9 \$	10.90 \$	36.03 \$	- \$	33.53 \$
Soins de santé et soins dentaires - retraités	251.3	37.03	-	-	-
<b>Total des prestations - retraités</b>	<b>378.2</b>	<b>47.93</b>	<b>36.03</b>	<b>-</b>	<b>33.53</b>
Revenu ILD (y compris les sinistres survenus mais non réclamés)	79.9	11.77	27.60	57.57	21.47
Soins de santé et soins dentaires - ILD <sup>2</sup>	29.7	4.38	-	-	-
ATS cumulées - ILD	0.3	0.04	-	-	-
Assurance-vie - ILD <sup>2</sup>	4.5	0.66	1.55	-	0.65
Prestation d'assurance-vie facultative - ILD	à déterminer	-	-	-	-
<b>Total des prestations - ILD</b>	<b>114.4</b>	<b>16.86</b>	<b>29.15</b>	<b>57.57</b>	<b>22.12</b>
PS <sup>4</sup>	16.2	2.39	5.60	11.67	16.55
ATS - versées	4.1	0.60	1.42	2.95	-
ATS - cumulées	30.0	4.42	-	-	-
Assurance-vie facultative	-	-	-	-	-
<b>Total des prestations</b>	<b>542.9 \$</b>	<b>72.2 \$</b>	<b>72.2 \$</b>	<b>72.2 \$</b>	<b>72.2 \$</b>
Primes de l'assurance-vie - retraités pour 2010 <sup>1</sup>	s.o.	7.80	7.80	7.80	7.80
<b>Total</b>	<b>542.9 \$</b>	<b>80.0 \$</b>	<b>80.0 \$</b>	<b>80.0 \$</b>	<b>80.0 \$</b>

### NOTES

- Les primes de l'assurance-vie - retraités pour 2010 ont été portées en réduction de la distribution au titre des prestations d'assurance-vie - retraités (le cas échéant).
- L'assurance-vie - ILD et les prestations pour soins de santé et soins dentaires - ILD comprennent des sommes respectives de 2,0 millions \$ et de 5,2 millions \$ se rapportant aux bénéficiaires ILD qui sont réputés prendre leur retraite et devenir admissibles à titre de retraités.
- L'actif réservé au titre de l'assurance-vie facultative de 18,7 millions \$ a été réparti proportionnellement entre les autres actifs réservés en fonction de la valeur de l'actif.
- Par suite de la répartition proportionnelle de l'actif réservé au titre de l'assurance-vie facultative entre les autres catégories d'actif réservé, la répartition de l'actif réservé au titre des PS excède la réclamation totale au titre des prestations attribuable à cette catégorie. Aucun rajustement n'a été effectué pour limiter la distribution au titre des PS en vertu de la méthode fondée sur l'actif réservé.
- Selon la méthode fondée sur l'actif réservé, l'actif de la FSBE est réparti en fonction de la composition de l'actif réservé au 31 décembre 2009 (d'après les états financiers de 2009 de la fiducie de santé et de bien-être).
- Source : Évaluation préliminaire de la FSBE en 2010 faite par Mercer.

# Fiducie de santé et de bien-être de Nortel

## Exemples de scénario de répartition

Scénario : Participation de l'assurance-vie facultative  
en millions \$ CA

## Appendice D-2

Scénarios 5 à 8

Type de prestation	Obligations au titre des prestations <sup>4</sup>	5	6	7	8
		Répartition proportionnelle entre toutes les prestations [% de distribution : 11.3 %]	Répartition proportionnelle entre les prestations participantes proposées [% de distribution : 26.4 %]	Répartition proportionnelle entre les prestations versées [% de distribution : 53.3 %]	Méthode fondée sur l'actif réservé <sup>3</sup> [% de distribution : s.o.]
Assurance-vie - retraités (y compris la prestation supplémentaire de décès) <sup>1</sup>	126.9 \$	6.52 \$	25.76 \$	- \$	23.85 \$
Soins de santé et soins dentaires - retraités	251.3	28.35	-	-	-
<b>Total des prestations - retraités</b>	<b>378.2</b>	<b>34.87</b>	<b>25.76</b>	<b>-</b>	<b>23.85</b>
Revenu ILD (y compris les sinistres survenus mais non réclamés)	79.9	9.02	21.13	42.63	16.44
Soins de santé et soins dentaires - ILD <sup>2</sup>	29.7	3.35	-	-	-
ATS cumulées - ILD	0.3	0.03	-	-	-
Assurance-vie - ILD <sup>2</sup>	4.5	0.51	1.19	-	0.50
Prestation d'assurance-vie facultative - ILD	à déterminer	-	-	-	-
<b>Total des prestations - ILD</b>	<b>114.4</b>	<b>12.91</b>	<b>22.32</b>	<b>42.63</b>	<b>16.94</b>
PS	16.2	1.83	4.28	8.64	12.67
ATS - versées	4.1	0.46	1.08	2.19	-
ATS - cumulées	30.0	3.38	-	-	-
Assurance-vie facultative	-	18.74	18.74	18.74	18.74
<b>Total des prestations</b>	<b>542.9 \$</b>	<b>72.2 \$</b>	<b>72.2 \$</b>	<b>72.2 \$</b>	<b>72.2 \$</b>
Primes de l'assurance-vie - retraités pour 2010 <sup>1</sup>	s.o.	7.80	7.80	7.80	7.80
<b>Total</b>	<b>542.9 \$</b>	<b>80.0 \$</b>	<b>80.0 \$</b>	<b>80.0 \$</b>	<b>80.0 \$</b>

### NOTES

1. Les primes de l'assurance-vie - retraités pour 2010 ont été portées en réduction de la distribution au titre des prestations d'assurance-vie - retraités (le cas échéant).

2. L'assurance-vie - ILD et les prestations pour soins de santé et soins dentaires - ILD comprennent des sommes respectives de 2,0 millions \$ et de 5,2 millions \$ se rapportant aux bénéficiaires ILD qui sont réputés prendre leur retraite et devenir admissibles à titre de retraités.

3. Selon la méthode fondée sur l'actif réservé, l'actif de la FSBE est réparti en fonction de la composition de l'actif réservé au 31 décembre 2009 (d'après les états financiers de 2009 de la fiducie de santé et de bien-être).

4. Source : Évaluation préliminaire de la FSBE en 2010 faite par Mercer.

# Fiducie de santé et de bien-être de Nortel

## Exemples de scénario de répartition

Scénario : Exclusion des obligations au titre des ATS et non-participation de l'assurance-vie facultative  
en millions \$ CA

Appendice D-3

Scénarios 9 à 11

Type de prestation	Obligations au titre des prestations <sup>3</sup>	9	10	11
		Répartition proportionnelle entre toutes les prestations [% de distribution : 15.7 %]	Répartition proportionnelle entre les prestations participantes proposées [% de distribution : 35.2 %]	Répartition proportionnelle entre les prestations versées [% de distribution : 75.1 %]
Assurance-vie - retraités (y compris la prestation supplémentaire de décès) <sup>1</sup>	126.9 \$	12.16 \$	36.82 \$	- \$
Soins de santé et soins dentaires - retraités	251.3	39.54	-	-
<b>Total des prestations - retraités</b>	<b>378.2</b>	<b>51.70</b>	<b>36.82</b>	<b>-</b>
Revenu ILD (y compris les sinistres survenus mais non réclamés)	79.9	12.57	28.10	60.03
Soins de santé et soins dentaires - ILD <sup>2</sup>	29.7	4.67	-	-
ATS cumulées - ILD	EXCLUES	-	-	-
Assurance-vie - ILD <sup>2</sup>	4.5	0.71	1.58	-
Prestation d'assurance-vie facultative - ILD	à déterminer	-	-	-
<b>Total des prestations - ILD</b>	<b>114.1</b>	<b>17.95</b>	<b>29.68</b>	<b>60.03</b>
PS	16.2	2.55	5.70	12.17
ATS - versées	EXCLUES	-	-	-
ATS - cumulées	EXCLUES	-	-	-
Assurance-vie facultative	-	-	-	-
<b>Total des prestations</b>	<b>508.5 \$</b>	<b>72.2 \$</b>	<b>72.2 \$</b>	<b>72.2 \$</b>
Primes de l'assurance-vie - retraités pour 2010 <sup>1</sup>	s.o.	7.80	7.80	7.80
<b>Total</b>	<b>508.5 \$</b>	<b>80.0 \$</b>	<b>80.0 \$</b>	<b>80.0 \$</b>

### NOTES

1. Les primes de l'assurance-vie - retraités pour 2010 ont été portées en réduction de la distribution au titre des prestations d'assurance-vie - retraités (le cas échéant).
2. L'assurance-vie - ILD et les prestations pour soins de santé et soins dentaires - ILD comprennent des sommes respectives de 2,0 millions \$ et de 5,2 millions \$ se rapportant aux bénéficiaires ILD qui sont réputés prendre leur retraite et devenir admissibles à titre de retraités.
3. Source : Évaluation préliminaire de la FSBE en 2010 faite par Mercer (exclusion faite des obligations au titre des ATS).

# Fiducie de santé et de bien-être de Nortel

## Exemples de scénario de répartition

Scénario : Exclusion des obligations au titre des ATS et participation de l'assurance-vie facultative  
en millions \$ CA

Appendice D-4

Scénarios 12 à 14

Type de prestation	Obligations au titre des prestations <sup>3</sup>	12 Répartition proportionnelle entre toutes les prestations [% de distribution : 12.0 %]	13 Répartition proportionnelle entre les prestations participantes proposées [% de distribution : 26.9 %]	14 Répartition proportionnelle entre les prestations versées [% de distribution : 55.6 %]
Assurance-vie - retraités (y compris la prestation supplémentaire de décès) <sup>1</sup>	126.9 \$	7.49 \$	26.37 \$	- \$
Soins de santé et soins dentaires - retraités	251.3	30.27	-	-
<b>Total des prestations - retraités</b>	<b>378.2</b>	<b>37.76</b>	<b>26.37</b>	<b>-</b>
Revenu ILD (y compris les sinistres survenus mais non réclamés)	79.9	9.63	21.51	44.45
Soins de santé et soins dentaires - ILD <sup>2</sup>	29.7	3.58	-	-
ATS cumulées - ILD	EXCLUES	-	-	-
Assurance-vie - ILD <sup>2</sup>	4.5	0.54	1.21	-
Prestation d'assurance-vie facultative - ILD	à déterminer	-	-	-
<b>Total des prestations - ILD</b>	<b>114.1</b>	<b>13.75</b>	<b>22.73</b>	<b>44.45</b>
PS	16.2	1.95	4.36	9.01
ATS - versées	EXCLUES	-	-	-
ATS - cumulées	EXCLUES	-	-	-
Assurance-vie facultative	-	18.74	18.74	18.74
<b>Total des prestations</b>	<b>508.5 \$</b>	<b>72.2 \$</b>	<b>72.2 \$</b>	<b>72.2 \$</b>
Primes de l'assurance-vie - retraités pour 2010 <sup>1</sup>	s.o.	7.80	7.80	7.80
<b>Total</b>	<b>508.5 \$</b>	<b>80.0 \$</b>	<b>80.0 \$</b>	<b>80.0 \$</b>

### NOTES

1. Les primes de l'assurance-vie - retraités pour 2010 ont été portées en réduction de la distribution au titre des prestations d'assurance-vie - retraités (le cas échéant).

2. L'assurance-vie - ILD et les prestations pour soins de santé et soins dentaires - ILD comprennent des sommes respectives de 2,0 millions \$ et de 5,2 millions \$ se rapportant aux bénéficiaires ILD qui sont réputés prendre leur retraite et devenir admissibles à titre de retraités.

3. Source : Évaluation préliminaire de la FSBE en 2010 faite par Mercer (exclusion faite des obligations au titre des ATS).